

## VIE MUNICIPALE

### CIMETIÈRE COMMUNAL :

Suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, les employés municipaux ont procédé, au printemps, à l'engazonnement du cimetière communal. La pousse est désormais visible rendant l'espace moins minéral.

Nous rappelons qu'il est interdit de planter, en pleine terre, des végétaux aux abords des concessions.

Par ailleurs, deux nouveaux colombariums et cinq cavurnes ont été installés dans l'espace cinéraire.

Pour votre information, la liste des concessions échues ou arrivant à échéance est affichée à l'entrée du cimetière. Vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h pour les formalités de renouvellement ou d'abandon. Nous vous rappelons que toute concession temporaire échue pourra faire l'objet d'une procédure de reprise par la commune à l'issue des deux ans suivant le terme de la concession.

\*\*\*\*\*

### URBANISME :

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation, vous avez des projets d'extension ou d'aménagement, les architectes paysagistes conseils du CAUE37 peuvent, sur rendez-vous, vous conseiller gratuitement.

Contact : CAUE37 02 47 31 13 40

### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE :

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre 16 ans et 16 ans et 3 mois. Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire** et **indispensable** pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le certificat JDC ou un **certificat d'exemption** est demandé lors de la constitution du dossier pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduite, BAC, ...).

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>



### PANNEAU POCKET :

La commune vous informe et vous alerte avec « panneau pocket » alors n'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application sur vos smartphones ou tablettes.

\*\*\*\*\*



Bourse aux Vêtements de Bourgueil

### BOURSE AUX VÊTEMENTS :

Elle se déroulera du mercredi  
2 octobre au mardi 15 octobre 2024.

- vente adultes les 4 et 5 octobre
- vente enfants les 11 et 12 octobre.

Toutes les informations sur le site [www.bourse-bourgueil.sitew.fr](http://www.bourse-bourgueil.sitew.fr)

**Prochaine parution fin décembre 2024.**  
**Articles à remettre avant le 30 novembre 24**

## COMMUNE DE RESTIGNE

### BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS ET D'ACTIVITES

4ÈME TRIMESTRE  
2024



TÉLÉPHONE : 02 47 97 32 08

Accueil du public : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h

COURRIEL : [contact@restigne.fr](mailto:contact@restigne.fr)

SITE : [www.restigne.fr](http://www.restigne.fr)

IMPRIME PAR NOS SOINS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# CARNET DE ROUTE AGENDA DES FÊTES

## OCTOBRE

**DIMANCHE 13** : dans le cadre de la Campagne « **Octobre Rose** » destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, Restigné accueillera à 9h30 salle des associations, les randonneurs de la Marche Rose à destination de Bourgueil, Benais et Coteaux sur Loire.

\*\*\*\*\*

## NOVEMBRE

**LUNDI 11** : **Commémoration de l'Armistice 1918** (rassemblement place de la mairie à 9h45) suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes offert par la municipalité.

**DIMANCHE 17** : **Le Comité des Fêtes** organise de 6h à 18h sa traditionnelle **fête de la Saint Brice** « brocante », environ 200 exposants professionnels et particuliers. Renseignements et inscriptions au 02 47 97 77 14 ou au 02 47 97 39 36. Restauration sur place. Buvette.

## DECEMBRE

**SAMEDI 7** : **La Cérémonie de la Ste Barbe des Sapeurs Pompiers du Lane** se déroulera à 16h30 à Coteaux sur Loire quartier Ingrandes de Touraine. Toute la population est conviée à cette cérémonie.

**CHALLENGE ST VINCENT** : **Le Comité des Fêtes** organise à partir du 9 décembre 2024, avec la participation de la société "Les Amis du Breton", le challenge Saint Vincent. Celui-ci est ouvert à tous les sociétaires et aux habitants de la Commune, Inscription avant le 17 novembre 2024, soit à la société, soit en téléphonant au 02.47.97.77.14.

**SAMEDI 14** : **Repas des aînés** offert par la municipalité pour les restignons de 70 ans et plus à 12h30 à la Salle des Fêtes de Restigné. Une invitation sera transmise courant novembre à toutes les personnes concernées ; si vous avez 70 ans et plus, que votre résidence principale est sur Restigné et que vous ne recevez pas d'invitation, merci de contacter la mairie.

## A VOS AGENDAS

En 2025, la commune de Restigné, a fait le choix de participer à la vingtième édition du festival « Au fil du Jazz ». Ce festival permet de faire découvrir les différentes facettes du jazz (swing, blues, rock, pop...). Pour animer cette première manifestation, nous accueillerons le groupe « lawn swimmer » le **dimanche 26 janvier** prochain à la Salle des Fêtes de Restigné. Sébastien Ellis, pianiste, guitariste, chanteur vous ravira par ses reprises aux influences multiples, swing,

blues, rock et boogie woogie. Cet artiste a, par ailleurs, participé à de nombreux festivals reconnus tels que le festival international de boogie woogie de Laroquebrou, et le Beaune blues boogie festival. Notez ce rendez-vous sur vos agendas, nous vous attendons nombreux.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

**Entre le 16 janvier et le 15 février 2025**, la commune de Restigné organisera, à la demande de l'INSEE, le recensement de sa population. Ce recensement, obligatoire est totalement gratuit.

**Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.**

Vous serez avisé par courrier ou par la visite d'un agent recenseur qui devra vous présenter sa carte d'accréditation.

Vous pourrez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pourrez aussi les transmettre complétés directement à la mairie.

**A ce titre, la commune recherche trois agents recenseurs pour ce travail d'enquête. Si vous êtes intéressé(e) par cette mission merci de prendre contact avec la mairie au 02 47 97 32 08.**